



ITM LOGISTIQUE  
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL

**Réunions du  
Comité Central d'Entreprise  
Des 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2019  
LA CGT VOUS INFORME**

Tréville, 2 mars 2019

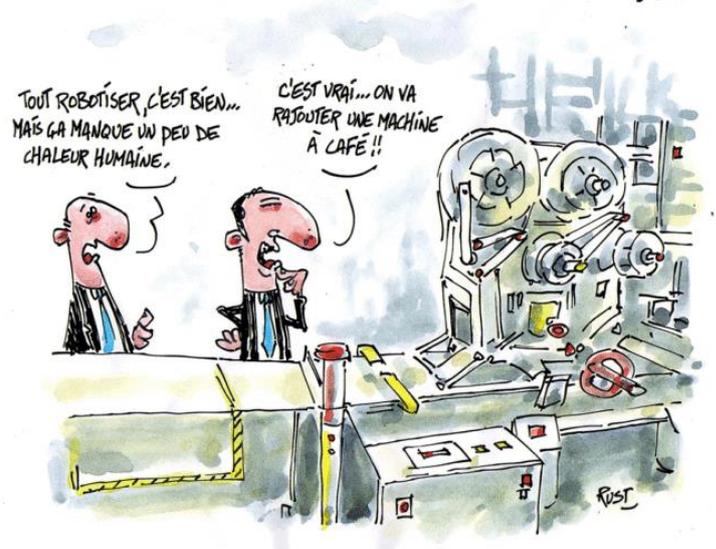
**PTL 4 : dialogue de sourds**

Réunion intermédiaire :  
rapport de l'expert.

**Alors qu'au bout du 6<sup>ème</sup> PSE en 8 ans,** les membres du CCE demandent toujours la même chose et que la direction n'y répond toujours pas, la direction a joué, comme d'habitude, les outrés allant jusqu'à traiter de menteurs les élus à la fin de la réunion à la lecture de leur résolution.

**L'expert a démontré que la direction n'a aucun motif économique** justifiant de licencier des centaines de salariés. Pire encore, la direction n'a même pas calculé les économies espérées sur le cout colis de cette 4<sup>ème</sup> phase du Plan de Transformation. Elle se contente de démentir les calculs de l'expert qui démontre mathématiquement que les objectifs de **85 ctes/colis** à l'issue du PTL sont totalement irréalisables. Il suffit de regarder les résultats des premières bases mécanisées pour comprendre que les productivités annoncées au début du plan en 2012 sont totalement invraisemblables. Le cout colis de 2018 était le plus élevé de tous les temps et le budget 2019 prévoit un nouveau record **à 1.10 €/colis**. Et tout laisse à penser qu'il sera compliqué à tenir vus les premiers délestages sauvages intervenus dès les premiers mois de l'année, soit très en amont de la saison. L'été 2019 sera-t-il pire que celui de 2018 ? La direction demande d'attendre la fin du PTL (vers 2023, après le départ en retraite du D G) pour en

**EN ROUTE VERS L'AVENIR DU FUTUR!!!**



voir les effets. A noter que c'est également ce qu'ils disent à la direction du groupe qui, forcément, va bien finir par s'inquiéter.

**La direction découvre aujourd'hui (au bout de 4 mois de procédure) que faute de l'avoir prévu dans l'accord avec les organisations syndicales, le périmètre des licenciements se fera par établissement.** Rien de changé pour Pierrelatte, Loriol ou Miramas qui étaient déjà impactés seuls. Par contre les paires de bases Rouillet-Gournay et Rochefort-Saint Dié se retrouvent fortement impactées par ce fait-là. En effet, les salariés des deux premières bases impactées et déménagées à proximité (Rouillet et Rochefort) seront transférés d'office (sauf pour les rares postes supprimés sur la base mixte) et auront donc peu de possibilités de départs volontaires. Les salariés des deux autres bases (déménagées un an après) ne pourront postuler que sur les postes restants à pourvoir. Pour la CGT, il est préférable de laisser partir en anticipé les salariés des bases éloignées afin de leur permettre de se reclasser sachant qu'à plus de 100 kms des nouvelles bases, peu de salariés auraient été mobiles. Sur les deux bases déménagées à moins d'1 km, les départs volontaires n'auraient été que des opportunités individuelles. **Cette « découverte tardive » conforte la CGT sur le fait qu'il n'y avait aucune urgence à signer l'accord aussi tôt avant la fin de la procédure du CCE...**

Sur le reste de la procédure, les élus demandent toujours les impacts par catégorie professionnelle et par établissement (éléments qu'ils auraient dû avoir sans le demander à la première réunion). Ils notent également des incohérences dans les volumes annoncés des bases avec pourtant des tailles de bases, des effectifs et des objectifs économiques identiques, **démontrant qu'aucun calcul n'a été fait par la Direction. Ça craint !**

L'ordre du jour de la réunion n'ayant pas pu être terminé au bout des deux journées de réunions, une date supplémentaire a été rajoutée (14 mars) en lieu et place de la réunion annoncée sur le projet chauffeurs sur lequel nous n'avons toujours aucune information. **On navigue à vue...**

